Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20261104-261104_04-DE

Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	25
Absent	2
Votants	27

Publication : 6 novembre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 4 novembre** à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 octobre 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : 25

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER, Benoît BOTHOREL, Caroline STAEHLE, Thomas LEQUETTE, Elise FLOCH.

Absent(e)s avec procuration : 2

Bastien CORRE donne procuration à Olivier LE FUR.
Marie-Françoise GOF donne procuration à Caroline STAEHLE.

Secrétaire de séance :

Virginie FOURNIER.

Délibération
CM04112026D4

Résilience tempête : achat d'un groupe électrogène - Financement

Rapporteur : Cédric LAOT

Échaudée par les conséquences des tempêtes Ciaran en 2023, et plus récemment Austen et Boelo, sur l'alimentation électrique, apparue défaillante dans de nombreux secteurs du territoire de Plouvien, la commune veut trouver des solutions facilitant la vie des citoyens.

Comment ?

Elle souhaite acheter un groupe électrogène performant.

Quel objectif ?

Il s'agit d'assurer la continuité des services publics et sécuriser les administrés en cas de coupure prolongée du réseau électrique.

Il permettra de secourir a minima une salle municipale afin :

- d'y accueillir, le cas échéant, un service minimum d'accueil pour les enfants et les personnes vulnérables,
- de proposer aux habitants un endroit de repli.

Quel équipement ?

Le groupe électrogène sera insonorisé, doté d'un commutateur de transfert automatique et dimensionné selon la puissance cumulée des équipements de sécurité et d'éclairage obligatoires (44 kVa.)

Quel coût ?

Le coût de l'acquisition est estimé à 17 000 € HT / 20 000 € TTC

Et le financement ?

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental du Finistère pour 8 500 € (50 %), au titre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

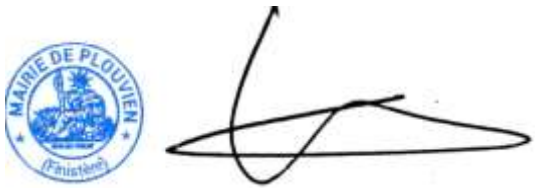
*
**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Cédric LAOT,
À l'unanimité :
- approuve l'achat d'un groupe électrogène afin d'assurer la continuité des services publics et sécuriser les administrés en cas de coupure prolongée du réseau électrique,
- approuve le plan de financement prévisionnel décrit plus haut,
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CD29, au titre du volet 1 du Pacte Finistère 2030, pour la somme de 8 500 €.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20261104-261104_04-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 10 novembre 2026,
Olivier LE FUR,



Maire de PLOUVIEN